

Témoignage du maire d'une commune accueillant une centrale nucléaire

Par Bertrand RINGOT
Maire de Gravelines

Construit entre 1975 et 1985, le centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines a eu des effets importants sur le développement du territoire considéré, notamment en termes d'impacts économiques et démographiques. Des synergies industrielles territoriales ont été rendues possibles notamment avec des industries électro-intensives installées à proximité ; la création d'un comité d'ancrage comme outil de gouvernance a confirmé l'implantation territoriale très forte de la centrale nucléaire au sein du territoire pour préparer et suivre les grands travaux à réaliser.

C'est dans un souci constant d'anticipation des besoins en énergie du territoire qui s'inscrit dans une vision à long terme que nous portons une attention toute particulière au maintien d'une sécurité d'approvisionnement en énergie et à l'anticipation du démantèlement des outils de production et à leur renouvellement. Les questions relatives à l'information des populations et au rôle des différents acteurs restent un enjeu majeur.

Un vecteur de développement du territoire

L'implantation de ce site industriel a agi comme un véritable amplificateur du développement économique de l'ensemble du littoral.

Un acteur économique incontournable

Un géant en matière d'emploi

Du lancement des chantiers de construction à son exploitation actuelle, la centrale nucléaire de Gravelines a dynamisé le bassin d'emploi de toute la région. Elle est aujourd'hui le premier employeur de la ville avec 2 500 emplois directs et 14 500 emplois soutenus (directs, indirects et induits) en région.

Dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi, les besoins en qualification professionnelle sont ciblés *a maxima* de façon à permettre aux habitants de postuler à ces emplois.

Ce sont près de cent contrats d'apprentissage qui sont signés chaque année et plus de cent cinquante étudiants qui effectuent un stage dans l'entreprise.

Des besoins importants en logements

Plus de 1 000 logements sont loués par EDF sur le littoral, dont 400 sur la seule ville de Gravelines (près de 8 % des logements de la ville).

EDF a dû récemment renouveler le parc immobilier qui avait été construit concomitamment au lancement du projet : ce sont trois cents logements supplémentaires qui ont été proposés à proximité du site. Il a ainsi été nécessaire d'échanger avec l'établissement sur la typologie de ces logements. En effet, les objectifs définis en la matière par l'opérateur au niveau national ne sont pas toujours compatibles avec les orientations d'aménagement du territoire en termes de densification.

En outre, les sites de bord de mer sont soumis à des contraintes réglementaires, la loi Littoral notamment, qui restreignent fortement leur développement.

La présence d'un site industriel de cette taille doit conduire le territoire et les collectivités à anticiper ses impacts en termes de développement urbain. En effet, il faut évaluer et planifier les besoins en infrastructures, en services, en réseau viaire, mais également en logements.

Des ressources fiscales importantes

Les retombées fiscales induites par l'implantation d'un tel site sont conséquentes et ont permis le développement de la commune, notamment durant les années 1980 et 1990. Ainsi, chaque année, l'entreprise verse 120 M€ de taxes au territoire, lesquels sont répartis entre la région, le département, la communauté urbaine, le syndicat intercommunal et la commune.

Ces ressources fiscales ont permis à la ville de se doter d'équipements (salles de sport, centres culturels...) qui bénéficient également aux habitants des communes voisines. La ville dispose ainsi d'un patrimoine équivalent à une ville de 40 000 habitants, dont un complexe sportif de rayonnement intercommunal (Sportica).

Les changements apportés à la fiscalité locale réduisent toutefois nos marges de manœuvre, nous ayant conduit à planifier de façon plus précise la réhabilitation de ce patrimoine important.

Enfin, grâce à des partenariats forts avec les acteurs locaux, la centrale s'implique dans la vie locale en soutenant des projets sociaux, sportifs ou culturels.

Des opportunités en termes de synergie industrielle

Le Dunkerquois s'est fortement industrialisé à partir du milieu des années 1960 avec le développement de son port maritime. Cette transformation s'est accompagnée d'importantes créations d'emplois, allant jusqu'à concentrer 1 emploi sur 4 sur le Dunkerquois (20 700 emplois directs).

L'installation du CNPE de Gravelines a par la suite servi de catalyseur en permettant, d'une part, l'installation de grands industriels consommateurs d'électricité et, d'autre part, le développement d'entreprises pouvant intervenir en situation de sous-traitant de premier ou de second rang.

Répondre aux besoins de sites industriels énergivores

La capacité d'un territoire à répondre aux besoins d'industriels fortement consommateurs d'électricité a constitué un atout important en termes de développement économique.

Ainsi, des sites sont venus s'implanter spécialement à Gravelines, comme BEFESA VALERA (qui valorise les poussières d'aciéries), COMILOG (production de silicomanganèse) ou encore Aluminium Dunkerque, situé à Gravelines-Loon Plage, qui consomme à lui seul l'équivalent de la production d'une demi-tranche de la centrale nucléaire de Gravelines (900 MW) pour faire fonctionner son *process*.

Autour du site, le territoire a ainsi insufflé une réelle dynamique qui fait du Dunkerquois un pôle d'excellence et d'innovation énergétique au service d'entreprises reconnues au niveau européen, voire mondial.

Un comité d'ancrage territorial

Afin de prévoir les prochaines visites décennales (VD4) et adapter le site au retour d'expérience post-Fukushima, l'exploitant va engager, entre 2014 et 2028, près de 4 milliards d'euros d'investissements pour rénover l'ensemble de ses installations.

L'objectif est clair : faire profiter au maximum ces investissements aux entreprises locales. C'est pourquoi un comité d'ancrage territorial a été mis en place en 2016. Présidé par le représentant de l'État, il permet de mettre le territoire en ordre de marche pour que les entreprises du secteur puissent se positionner sur les marchés de travaux de la centrale. Au cours des quatre dernières an-

nées, 942 millions ont déjà été dépensés sur le site, dont 300 millions qui ont bénéficié aux entreprises de la région.

Des exemples de synergies industrielles

La présence de la centrale a également permis de développer différents projets notables d'économie circulaire. Ainsi, une ferme aquacole, élevant des bars et des daurades, utilise depuis 1991 les eaux réchauffées du circuit secondaire de la centrale nucléaire. Aquanord produit actuellement 1 500 tonnes de poissons chaque année.

Par ailleurs, les eaux chaudes de la centrale nucléaire sont également utilisées depuis 2017 pour réchauffer le gaz naturel liquéfié (GNL) du terminal méthanier situé à proximité.

Différentes études avaient été menées lors de la création du site pour évaluer l'opportunité d'une valorisation de ces eaux chaudes dans le cadre d'un réseau de chaleur urbain. À l'époque, les boucles de chauffage à basse température étaient peu développées. Dans un contexte de recherche d'optimisation énergétique, un tel projet pourrait être réétudié sous un nouvel angle.

Anticiper les besoins du territoire pour les inscrire dans une vision à long terme

Lancé dans les années 1970, le programme nucléaire français est aujourd'hui à la croisée des chemins. Compte tenu de l'ampleur des investissements à déployer pour moderniser nos outils de production, les décisions nationales doivent être anticipées et les particularités de nos territoires doivent être prises en considération.

Maintenir une sécurité d'approvisionnement en énergie pour notre territoire

La transition écologique est un mouvement dans lequel notre pays est désormais résolument engagé, portée par la prise de conscience du réchauffement climatique. Celle-ci s'inscrit dans une dynamique internationale consacrée par les Accords de Paris de décembre 2015 et s'articule autour de trois points principaux : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables.

Or, le débat sur la transition énergétique inquiète logiquement les acteurs locaux des territoires du nucléaire.

Votée le 17 août 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit une baisse de la part du nucléaire en France, la ramenant de 75 % de la production d'électricité actuellement à 50 % à l'horizon 2025. La programmation pluriannuelle de l'énergie a conclu en novembre 2018 à la fermeture d'ici à 2035 de 14 réacteurs nucléaires sur les 58 que compte l'Hexagone.

Cependant, notre territoire, et en particulier sa partie Nord, a, comme nous l'avons vu précédemment, la particularité d'être fortement industrialisé, et donc d'être consommateur d'une très grande quantité de gaz et d'électricité. Rappelons également que 67 % du mix électrique de la région Hauts-de-France est d'origine nucléaire.

Si nous nous orientons d'ores et déjà vers un développement des énergies renouvelables, la sécurité d'approvisionnement en électricité de nos villes et de nos entreprises constitue une préoccupation croissante pour notre territoire. En effet, les énergies renouvelables peuvent-elles garantir durablement l'approvisionnement indispensable à la bonne santé économique du territoire ? Un parc européen *offshore* est en projet au large de Dunkerque. S'étendant sur une surface de 70 km², celui-ci devrait permettre de produire 600 MW, soit les deux tiers de la production d'une seule des tranches de la centrale (qui en compte six). Une complémentarité entre les énergies est indispensable, mais une question se pose : qu'en sera-t-il du stockage de l'énergie produite par ce parc ?

Anticiper le démantèlement et le renouvellement des outils de production

Les travaux entrepris au fil des années dans la centrale – construite initialement pour une durée d'exploitation de quarante ans – ont permis de moderniser cet outil de production et d'en améliorer le niveau de sûreté. En effet, l'autorisation d'exploiter une tranche nucléaire est soumise tous les dix ans à l'approbation de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire), mais aussi aux décisions de l'État.

Les tranches de Gravelines, raccordées aux réseaux entre 1980 et 1985, subiront par conséquent leur quatrième visite décennale à partir de 2020, et EDF proposera, à cette occasion, la poursuite de leur exploitation pour une durée supplémentaire de dix ans, après réalisation d'un important programme de travaux.

Toutefois, le renouvellement de ces outils de production doit être anticipé au plus vite. En effet, la durée de réalisation de travaux d'une aussi grande envergure, à laquelle il faut ajouter les temps de concertation et les délais inhérents aux procédures administratives (débat public, enquête publique...), est telle que des décisions doivent être prises rapidement.

Des risques à prendre en compte, une population à informer

Le Baromètre IRSN de perception des risques en témoigne : la question environnementale fait partie des préoccupations croissantes des Français, *a fortiori* de ceux vivant à proximité des centrales nucléaires. En outre, les accidents nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima de même que la question de la gestion des déchets montrent la nécessité, d'une part, de mieux informer la population et, d'autre part, de préparer nos territoires à être à même d'assurer la gestion d'accidents de cette nature.

Une place à mieux définir dans la gestion de crise

Un risque à prendre en compte, des exercices de sécurité civile à renouveler

Bien que toutes les dispositions techniques soient prises pour éviter un accident dans une centrale, le risque nucléaire ne peut être écarté. S'il est évalué à un niveau national, il s'agit d'une question qui doit être également appréhendée à l'échelon local.

Il est d'ailleurs pris en compte dans des dispositions spécifiques du plan ORSEC détaillé dans les plans particuliers d'intervention. Ces plans précisent les mesures de protection à prendre et les moyens mobilisables ainsi que la coordination de leur emploi.

Pour être efficaces, ces plans doivent être testés régulièrement et la population doit être à mon sens plus largement impliquée. En effet, le cadre réglementaire impose à chacun des exploitants de l'industrie nucléaire d'organiser un exercice, au moins tous les cinq ans.

Or, les retours d'expérience pourraient être diffusés plus largement. Et ce d'autant plus que l'on constate que les consignes à appliquer en cas d'accident ne sont pas assez connues.

Vers une plus grande imbrication des plans communaux de sauvegarde

La loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 a placé le maire au cœur de la chaîne de commandement en cas d'accident majeur. Ainsi, chaque commune couverte par un plan particulier d'intervention (PPI) ou un plan de prévention des risques (PPR) doit élaborer son plan communal de sauvegarde (PCS). Cet outil de gestion de crise vise à préparer la commune à faire face aux situations d'urgence et à s'organiser en conséquence.

La commune de Gravelines a conçu son PCS dès 2003 (avant même l'instauration de l'obligation réglementaire) et a participé à trois exercices PPI organisés sur le site de la centrale. Évidemment, l'ampleur d'un accident nucléaire dépasserait les limites de la commune et c'est le Préfet qui serait alors directeur des opérations de secours. Néanmoins, les retours d'expérience montrent que les communes auraient un rôle primordial à jouer en appui des services de secours (mise à disposition de salles, de matériels, alerte des populations...).

Certains points doivent néanmoins être précisés, notamment le cas des établissements scolaires. En effet, nos écoles ne sont pas principalement utilisées pendant le temps scolaire, elles peuvent également l'être pour la restauration scolaire, le périscolaire ou peuvent être mises à disposition pour les activités des centres aérés ou des associations. Nous gagnerions en efficacité si la gestion de ces établissements était confiée aux communes en cas d'accident majeur, tout en restant sous l'autorité du Préfet.

Enfin, comme le montre également le retour d'expérience de Lubrizol, il apparaît indispensable de moderniser nos systèmes d'alerte des populations en cas d'accident. Certes, les CNPE disposent, en plus des sirènes PPI, du système SAPPRE qui permet d'alerter la population via un automate d'appels à partir de numéros préenregistrés, mais ce système ne permet pas de toucher les téléphones portables pas plus que ceux des visiteurs des communes. Nous devons donc passer à des systèmes de diffusion cellulaire qui permettent, par le bornage des téléphones portables, d'envoyer d'office des messages à tous les téléphones relevant d'une zone.

Une question à préciser, celle du *post-accidentel*

Les catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima en témoignent, la gestion d'un accident nucléaire devrait être pilotée sur un temps long. En effet, passée la phase d'urgence, les questions de détermination de périmètres d'éloignement (PE), de zones de protection des populations (ZPP) et de zones de surveillance renforcée des territoires (ZST) devraient être traitées, expliquées et assimilées par la population.

Dans ce cas, les habitants se tourneraient naturellement vers le maire. Les nombreuses réflexions engagées depuis 2005 par le comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle (CODIRPA) ont permis de dégager un mode de gestion opératoire. Cependant, compte tenu des enjeux, il semble nécessaire de le confronter plus régulièrement aux réalités de terrain en réalisant au niveau local des exercices plus réguliers sur ce point.

Une constante croissance de la sensibilité sur la question environnementale et une méfiance de la population

La question de l'information des populations est de plus en plus prégnante dans nos sociétés. Cependant, si la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel a plus de vingt ans (1998), nous ne devons pas occulter le fait qu'il est encore difficile de mobiliser les habitants sur ces questions.

Un outil d'information : les Commissions locales d'information

Créées en 1981 par Pierre Mauroy, des Commissions locales d'information (CLI) sont aujourd'hui implantées autour de chacune des centrales nucléaires de France.

Celle de Gravelines a été l'une des premières à voir le jour, en 1987. Elle remplit parfaitement son rôle en tant que structure de concertation et garantit un accès à l'information aux élus locaux et aux associations. La question de la présidence de la CLI mériterait d'être réétudiée compte tenu du rôle pivot qu'y joue le maire de la commune concernée.

Toutefois, le taux de pénétration des informations reste assez faible et nous devons nous interroger sur l'utilisation de nouveaux vecteurs de communication pour toucher au plus près la population.

Les interrogations autour de la distribution des comprimés d'iode

Nos difficultés dans l'information de la population sont en partie liées à la procédure nationale de distribution des comprimés d'iode.

En effet, depuis 2005, l'État a décidé de procéder à la distribution par le biais des pharmacies.

Or, nous constatons que cette méthode ne permet ni d'aboutir à des taux de retrait satisfaisants ni d'informer la population sur la conduite à tenir en cas d'accident.